

UFR LLSHS – Licence Professionnelle « Assistant Export Trilingue (LPAET) » - mars/avril 2014

Demande d'intégration d'une nouvelle UE4 à la maquette actuelle de la LPAET.

Appellation de cette UE4 : « **Commercialisation à l'export de produits agroalimentaires** »

Contenu du document :

- A) Contexte
- B) Les raisons de ce choix
- C) Le contenu pédagogique, les intervenants, les modalités de contrôle des connaissances, le positionnement de la formation, la convention
- D) Fonctionnement du partenariat
- E) Objectifs pour la rentrée 2014/2015
- F) Les prochaines étapes d'ici septembre 2014
- G) Compétences visées par ce module (passage destiné à la fiche RNCP existante)
- H) Le financement
- I) Conclusion

A) Contexte

En 2013, le Doyen de la Faculté de Droit, des Sciences Économiques et de Gestion, Patrick Le Mestre, fut approché par la CCI du Morbihan (Pierre Benac, directeur de la formation) pour réfléchir ensemble à une éventuelle collaboration dans le domaine du « commerce / commerce international ».

Lors de la première rencontre (novembre 2013), la Licence Pro « Assistant Export Trilingue » fut identifiée comme la formation la plus propice à une mise en commun des compétences de la CCI Morbihan et de l'Université de Bretagne-Sud car offrant une complémentarité et une cohérence dans l'offre de formation des deux entités, ainsi qu'un maillage cohérent d'un territoire commun.

Par la nature des missions des deux établissements, un rapprochement mènera vers une synergie de compétences dont les premiers bénéficiaires seront les étudiants de la licence pro Assistant Export Trilingue. Restait à définir la meilleure manière pédagogique de faire profiter la LP AET existante de cette nouvelle synergie.

B) Raisons pour ce choix

La première rencontre en novembre 2013 s'est terminée par l'expression d'une volonté commune de rendre la collaboration opérationnelle pour la rentrée 2014/2015. Il incombait alors à l'équipe de pilotage (*composé de Méлина Simon, chargée d'ingénierie de formation – CCI du Morbihan – Service Formation, de Florian Le Boudouil, Responsable du Pôle tertiaire – CCI du Morbihan – Service Formation, de Gwyn Jones, directeur du département LEA et de Christian Quotschalla, responsable de la LP AET*) de définir et construire un concept /contenu pédagogique capable à la fois d'associer les

savoir-faire et points forts des deux structures et d'apporter une valeur ajoutée jugée satisfaisante par les deux partenaires, tout en répondant aux attentes des entreprises en matière de compétences recherchées.

Plusieurs **conditions** et **constats** ont finalement aidé à clarifier la nature de cette nouvelle collaboration.

1) **Conditions :**

- La nature de la collaboration doit être facile à mettre en place pour pouvoir être proposée à la rentrée de septembre 2014
- La maquette de la LP AET doit être respectée
- L'idée retenue doit être suffisamment adaptée aux besoins des entreprises exportatrices de la région (et attirer, par sa pertinence, de nombreux candidats à la formation)
- Cette nouveauté aura la vocation d'apporter davantage de contrats de professionnalisation à la LP AET, ainsi que des périodes de professionnalisation pour des salariés déjà en poste dans les entreprises.

2) **Constats :**

- D'anciens diplômés de la LP AET ont mentionné que la formation manquait d'apports en savoir-faire commercial
- Selon l'observatoire régional « *La filière Agrotech (agriculture, industrie agroalimentaire et leurs équipements et fournitures), constitue le premier poste export de la Bretagne, ce qui est une spécificité régionale.* »
- Le responsable du pôle tertiaire Florian Le Boudouil a identifié des entreprises du secteur agro-alimentaire comme cible (recherche de contrat ou périodes de professionnalisation) et bénéficiaire (valeur ajoutée pour les diplômés ayant choisi ce nouveau module).
- Le pôle tertiaire de la CCI du Morbihan est à même de fournir des intervenants expérimentés issus du domaine agroalimentaire ou du « Commerce International ».

Une première enquête menée par Florian Le Boudouil auprès des entreprises du secteur a confirmé l'intérêt du terrain pour un savoir-faire à la fois réglementaire et commercial dans le domaine agroalimentaire.

Le choix du groupe de pilotage s'est porté, à l'unanimité, vers la **création d'un module de spécialité de parcours** (=UE4 de la formation), nommé « **Commercialisation à l'export de produits agroalimentaires** ». Cette nouvelle UE4 sera proposée en parallèle à l'UE4 existante « **Gestion des risques à l'export** » (en 2014/2015, la LP AET accueillera probablement des étudiants dans les deux UE4). L'équipe de pilotage se penchera sur la question : de quelle façon peut-on faire profiter les étudiants d'une UE4 du savoir et des compétences traités par l'autre UE ?

C) Contenu pédagogique, modalités de contrôle des connaissances, intervenants, positionnement, convention

Contenu pédagogique

Pour définir le contenu et les modalités pédagogiques les plus propices à former des compétences recherchées, il était important de se baser sur les offres d'emploi, sur les contenus des formations commerciales/technico-commerciales agroalimentaires ainsi que sur le quotidien du métier. C'est pour cette raison que l'équipe de pilotage propose pour cette nouvelle UE4 trois matières qui reflètent les besoins et le quotidien de l'entreprise exportatrice visée :

- A) Les réglementations pour l'export des produits agroalimentaires (sanitaires, liées au transport etc.) 14h (répartition CM et TD : max.50% CM) = 2 jours d'intervention
- B) Circuits de commercialisation à l'export des produits agroalimentaires. 28h (répartition CM et TD : max.50% CM)= 4 jours d'intervention
- C) Les techniques de ventes liées à des produits agroalimentaires. 28h (répartition CM et TD : max.50% CM) = 4 jours d'intervention.

Les offres existantes dans le domaine de l'agroalimentaire visent le territoire français (donc pas à vocation export), comme la LP de l'UBO de Brest « Industrie agroalimentaire – spécialité aliments santé » et ne sont pas des concurrents directs de la LPAET.

Les 10 journées d'intervention (à 7h) seront à répartir sur les 2 x 7 semaines de la formation.

Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances de la nouvelle UE4 seront les mêmes que pour l'UE4 existante « Gestion des risques à l'Export » :

- Une étude de cas faisant appel à des connaissances acquises dans les trois cours du module (évaluation transversale) = examen écrit de 2h à la fin de chaque semestre. Cet examen portera en particulier sur le cours « Circuits de commercialisation à l'export des produits agroalimentaires ».
- Contrôle continu pendant les deux semestres pour les deux autres matières : Réglementation sanitaire des produits / Certifications + Techniques de vente.

Intervenants

Le responsable du pôle tertiaire de la CCI Morbihan propose trois intervenants « terrain » expérimentés et habitués à enseigner et à évaluer :

Réglementation sanitaire des produits / Certifications	Dominique BERTRAND
Circuits de commercialisation à l'export	Hubert MARTINI
Techniques de vente	Nicolas MASSON

La CCI Morbihan propose de financer les salaires des 3 intervenants citées ci-dessus.

Positionnement de la formation

Nous rappelons que ce module ne prétend pas « former » des commerciaux à l'export, mais de conférer aux futurs **Assistants Export Trilingue** un savoir-faire dans les domaines abordés pour disposer d'une valeur ajoutée forte et perceptible par les entreprises exportatrices du secteur agroalimentaire. Cette spécialisation « commercialisation à l'export de produits agroalimentaires » répond à une demande exprimée par certains étudiants diplômés des années précédentes : former davantage sur les aspects commerciaux du métier d'un assistant à l'export. Le positionnement de la formation (par rapport au marché du travail et à l'offre de formations de l'enseignement supérieur en Bretagne) reste pourtant le même : la formation vise les entreprises exportatrice. La touche « commerciale » ainsi que la collaboration étroite avec la CCI Morbihan s'avèrent donc très bénéfique pour des raisons suivantes :

- L'augmentation de la visibilité de la LPAET à travers la communication conjointe menée par la CCI et l'UBS.
- L'adaptation aux besoins des entreprises exportatrices du secteur agroalimentaire (il est tout à fait envisageable que des étudiants en Master « responsable de développement à l'international » sauront profiter de la collaboration à moyen et long terme).

Signature d'une convention entre la CCI du Morbihan et l'Université de Bretagne-Sud :

Afin de formaliser le mode de collaboration, une convention sera signée entre les deux partenaires d'ici fin mai 2014. Ce document définira, entre autres, la répartition des recettes obtenues par les contrats et périodes de professionnalisation.

D) Fonctionnement du partenariat :

- les étudiants sont auditionnés par des enseignants de la formation LPAET (motivation et projet professionnel/niveau d'anglais/niveau d'espagnol ou allemand) ; pour la motivation : présence de la CCI Morbihan souhaitable (comme le 27 mars),
- la CCI Morbihan informe les entreprises de son réseau et propose un « contrat de professionnalisation » ou une « période de professionnalisation (une personne dédiée à la CCI pour contacter les entreprises par la suite). Il est aussi envisageable de proposer aux entreprises une formation qualifiante (un employé suivra le module UE qui l'intéresse).
- les candidats retenus pour une formation en alternance sont obligés à suivre un module « perfectionnement de la recherche d'emploi » au SUIOIP de Lorient. Ce module comportera un travail sur le CV, sur la lettre de motivation ainsi qu'une simulation d'entretien (les candidats extérieurs peuvent être coachés par téléphone).
- dès que la CCI Morbihan a trouvé une entreprise intéressée par un contrat de pro, les étudiants rencontrent d'abord Florian Le Boudouil de la CCI avant de se rendre à l'entretien d'embauche.

- la CCI Morbihan peut également fournir des candidats pour une période de professionnalisation ou des candidats pour une formation qualifiante ne touchant qu'une partie des UE (d'ici le début de la formation en septembre 2014).

E) Objectifs pour la rentrée 2014/2015

- Maintenir la LPAET en mode mixte (alternance et initiale) avec le même planning
- Obtenir entre 7 et 10 contrats ou périodes de professionnalisation pour cette nouvelle UE (des contrats que les étudiants retrouveront eux-mêmes ou/et qu'ils obtiennent dans une entreprise exportatrice proposés par la CCI Morbihan).
- Il est aussi possible que la CCI Morbihan propose des candidats intéressés (ils seront auditionnés selon la procédure en place).
- (Dès la signature de la convention) : communiquer en interne et en externe sur le partenariat CCI et UBS afin d'attirer un maximum de candidats (et d'entreprises).

F) Prochaines étapes d'ici septembre 2014

- ✓ Rédiger et signer une convention entre les deux établissements (*UBS et CCI du Morbihan*)
- ✓ Définir le contenu de formation exact des trois matières d'enseignement du nouveau module (*UBS et CCI du Morbihan*).
- ✓ Valider le choix des intervenants proposés (rencontre) (*UBS et CCI du Morbihan*)
- ✓ Proposer une pré-planification 2014/2015 (*UBS*)

G) Compétences visées par ce module (passage destiné à la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) existante)

Ce document donnera une précision aux étudiants pour la recherche d'un contrat de pro (entreprise et missions à viser). Il peut également servir à l'entreprise pour bâtir le programme de formation du stagiaire accueilli en contrat de pro.

Commercialisation à l'export de produits agroalimentaires :

Réglementation sanitaire des produits / Certifications

- Savoir analyser la faisabilité réglementaire (questions sanitaires, traçabilité, douanes, réglementations tarifaires et contraintes d'accès du pays visé) d'un projet export/d'une commande du domaine agroalimentaire
- Préparer et gérer la partie réglementaire d'une commande d'un client étranger (documents à fournir, interlocuteurs à contacter...)
- Identifier et anticiper les risques liés à l'export de produits agroalimentaires.

Circuits de commercialisation à l'export

- Savoir identifier le circuit de commercialisation le plus approprié pour le client et pour l'entreprise

- Savoir planifier et administrer une commande (approvisionnement, logistique, facturation)

Techniques de vente

- Savoir identifier les besoins d'un client
- Savoir adapter l'offre produit au pays et aux clients visés
- Savoir négocier (en interne et avec les clients)
- Savoir mettre en place et administrer une démarche de fidélisation client.

Après la signature de la convention, le programme de formation et les modalités pédagogiques pour ces trois cours seront mis en place avec les formateurs.

H) Financement

Nombre d'heures par UE4 : 70h ; avec max. 35h CM. Pour cette première année (2014/2015), la CCI Morbihan se propose de prendre en charge les salaires des 3 formateurs (cités ci-dessus).

La CCI part d'un prévisionnel réaliste et compte pouvoir fournir au moins 6 contrats/périodes de professionnalisation (10 maxi.). Il est à prévoir que des étudiants menant la formation en mode « initiale » soient aussi intéressés par cette UE plus commerciale (entretiens de sélection fin mai).

Il est prévu dans le business model que la CCI Morbihan couvre ses dépenses (salaires des formateurs) à travers les recettes obtenues par les contrats de pro (le fait que les cours auront lieu à l'UBS et que la CCI puisse s'appuyer sur une formation existante seront pris en compte dans les calculs). Une fois les recettes couvertes, les bénéfices seront répartis entre l'UBS et la CCI selon les modalités fixées dans la convention à signer en mai 2015.

I) Conclusion :

L'UE4 « commercialisation à l'export des produits agroalimentaires » amorcera un partenariat stratégique entre la CCI Morbihan et l'Université de Bretagne Sud. La complémentarité des domaines d'expertise sera d'abord mise au profit de la Licence Professionnelle « Assistant Export Trilingue » (à partir de la rentrée 2014). Il semble évident que d'autres formations de l'UBS peuvent au fur et à mesure profiter de ce partenariat formalisé par une convention. Quant à la CCI Morbihan, elle bénéficiera des avantages qui découlent de ce partenariat : pouvoir s'appuyer sur une formation existante dont les étudiants sont appréciés par les entreprises exportatrices et pouvoir proposer à son réseau une formation BAC +3. Les actions de communication concernant la LPAET –qu'elles soient menées conjointement ou d'une façon séparée – seront désormais portées, ensemble, par deux acteurs majeurs du territoire : l'Université de Bretagne Sud et la CCI Morbihan.